



LE SYNDICALISTE MILITANT FO



N°226

CIRCULAIRE CHIMIE

Le 02 Janvier 2013

Parce que l'UIC donne à FORCE OUVRIÈRE les garanties qu'elle exigeait, la FÉDÉCHIMIE s'engage dans la poursuite des négociations pour une mutuelle dans la branche !

Après plusieurs réunions difficiles concernant la mutuelle, FORCE OUVRIÈRE a réussi à imposer la préservation des acquis en préambule des futures négociations.

Nos craintes portaient principalement sur le fait que les employeurs puissent se servir d'un accord de branche pour dénoncer des accords d'entreprises existants.

La préservation des acquis est dorénavant inscrite dans le relevé de décisions !

Suite à nos demandes, l'UIC a en effet modifié son projet :

◆ **Art 1 :**

Les entreprises qui auront fait le choix d'adhérer au dispositif ne pourront remettre nullement en cause les dispositifs existants dans les entreprises qui seraient au moins équivalents, à l'issue des discussions sur le dit sujet.

◆ **Art 3 :**

La répartition de la cotisation entre employeur et salarié est établie sur la base de 40 % au minimum pour l'employeur et 60 % au maximum pour le salarié (proposition rejointe par d'autres Organisations Syndicales)

La suite des négociations aura lieu début 2013.

FORCE OUVRIÈRE y prendra toute sa place et restera très vigilante sur le déroulement de ces négociations.

ORGANE DE LA FÉDÉCHIMIE C.G.T.F.O.

ATOME - CAOUTCHOUC - CHIMIE - CUIRS & PEAUX - PÉTROLE - PLASTIQUES - TEXTILE - VERRE
60, RUE VERGNIAUD 75640 PARIS CEDEX 13 - ☎ : 01 45 80 14 90 - ☎ : 01 45 80 08 03

Email : fedechimie_cgtfo@wanadoo.fr - <http://www.fedechimie-cgtfo.com>